



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P308\_2022

Date : 26/07/2022

**OBJET : Études complémentaires à l'étude d'impact pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activité d'Armanville à Valognes**

### Exposé

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'extension de la zone d'activité d'Armanville à Valognes, des études complémentaires à l'étude d'impact réalisée en 2015 sont nécessaires en vue de répondre à la demande de la Mission d'Autorité Régionale Environnementale (MRAE).

Aussi, une procédure adaptée a été lancée en vue de conclure 3 marchés d'études : une étude acoustique (lot 1), une étude de circulation (lot 2) et une étude d'air et santé (lot 3).

11 entreprises ont remis une offre pour l'ensemble des lots. Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous, qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au vu des documents de consultation :

Numéro et intitulé du lot	Nom de l'attributaire
Lot 1 – Étude acoustique	ORFEA ACOUSTIQUE NORMANDIE
Lot 2 – Étude de circulation	TRANSMOBILITES
Lot 3 – Étude d'air et santé	Groupeement C2S – FLUIDYN FRANCE

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code de la Commande publique et notamment l'article R.2123-1-1,

### Décide

- **De signer** les marchés publics d'études complémentaires à l'étude d'impact pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activité d'Armanville :
  - Lot 1 – Étude acoustique : entreprise **ORFEA ACOUSTIQUE NORMANDIE** – Centre d'affaire Odysée – 4 avenue de Cambridge – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIRE pour un montant de 6 600,00 € HT, soit 7 920,00 € TTC,
  - Lot 2 – Étude de circulation : entreprise **TRANSMOBILITES** – pour un montant de 8 650,00 € HT, soit 10 380,00 € TTC,
  - Lot 3 – Étude d'air et santé : groupement composé de l'entreprise **C2S** (mandataire) – 5 rue Charles Duchesne – Le Tertia II – 13290 AIX EN PROVENCE et de l'entreprise **FLUIDYN France** – 84 rue Charles Michel - 93200 SAINT DENIS pour un montant de 14 340,00 € HT, soit 17 208,00 € TTC.
- **De dire** que les marchés débiteront à compter de leur notification jusqu'à la validation des rapports d'études,
- **Sachant** que les crédits sont inscrits au budget annexe développement économique – Enveloppe n°LC 6545 - Imputation 6045,
- **D'autoriser** son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**